

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/203

Objet : 203 - Convention de Prêt de Véhicules pour l'association NOEL POUR TOUS

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame France DAVID, en sa qualité de présidente de l'association NOEL POR TOUS, dont le siège est situé 27 rue des usines 14500 VIRE NORMANDIE pour le prêt de deux véhicules de type Minibus dans le cadre du projet « Repas réveillon de Noël » le mardi 24 décembre 2024.

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition de deux véhicules à compter du 24 décembre 2024 jusqu'au mardi 26 décembre 2024 étant désignés comme suivants :
 - Peugeot Boxer immatriculé FM-205-NN
 - CITROEN Jumpy immatriculé FE-494-LP

Fait à Vire Normandie, le 17 décembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241231-203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024
Publication : 31/12/2024

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

